



**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

**CONTRAT DE TERRITOIRE « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028**

***TEA exécutoire depuis le 31 mars 2023 et signé le 17 juillet 2023  
Programmation 2022-2023 validée le 30 mai 2023  
Ecoconditions renforcées pour projets phase APS après 6 juin 2024  
Réunion du Comité de Pilotage partenarial prévue le 9 octobre 2024  
avec réunion technique préparatoire le 23 septembre 2024***

**PRÉPARATION DE LA FUTURE PROGRAMMATION 2024-2025**

**30 SEPTEMBRE 2024**

**REUNION COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027**

**(RECONNU INSTANCE DE GOUVERNANCE LOCALE T.E.A ET  
FEDER RURAL PAR DELIBERATION SMBb DU 6 FEVRIER 2023)**

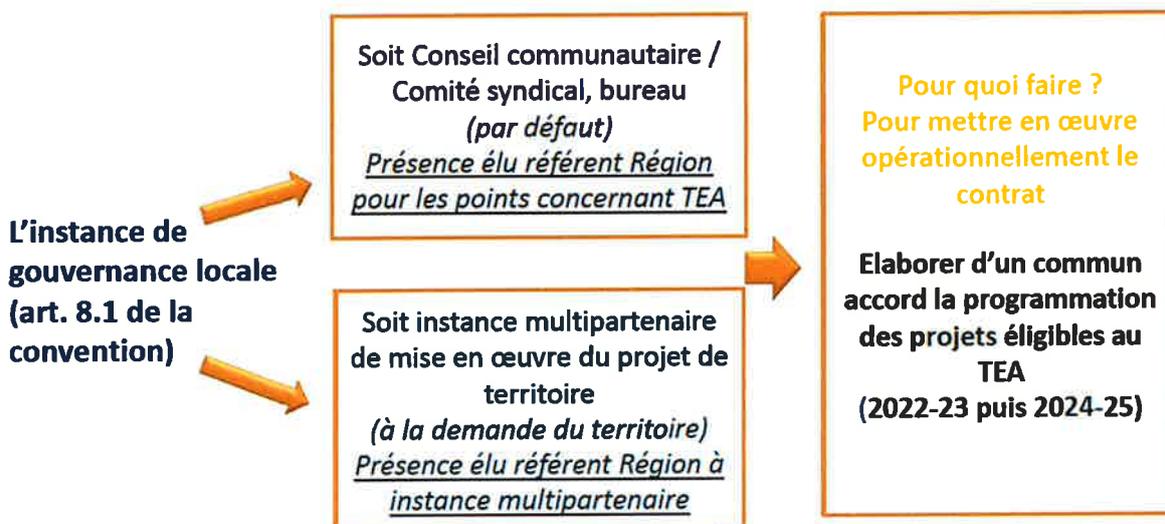
**AVEC AUDITION(S) DE PORTEUR(S) DE PROJET(S)**

## EXTRAITS DIAPORAMA REGIONAL 28 NOVEMBRE 2022

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

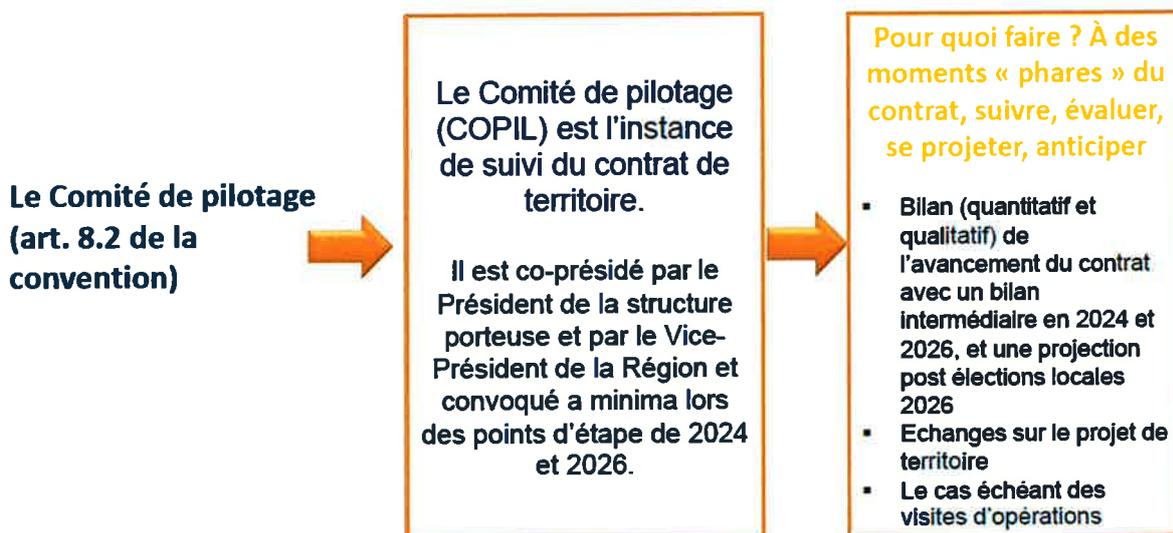
### Temps 2 : Programmation des opérations au titre du Contrat TEA

Principes de base : simplicité, efficacité, fluidité / comitologie adaptée aux spécificités locales



REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

### Temps 2 : Programmation des opérations au titre du Contrat TEA



# EXTRAITS DIAPORAMA REGIONAL 28 NOVEMBRE 2022

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

## Temps 2 : Programmation des opérations au titre du Contrat TEA

Fiche projet

- Diffusion par la Région à la structure porteuse après accord sur les fiches par axe
- Renseignement et complétude par la structure porteuse en lien avec le porteur de projet
- **Projets qui relèvent des typologies d'intervention** actées dans les fiches par axe
- Transmission par la structure porteuse à la Région – référent territorial - 4 à 6 semaines en amont de la date de programmation, **AVEC avis favorable structure porteuse et société civile – fiche projet incomplète irrecevable**
- *Ou mise à jour des fiches-projets en 2024 si demande de modification du montant d'intervention*

Amont de la prog

- Appréciation par la Région de la recevabilité au regard des fiches par axe (cohérence avec les typologies d'intervention)
- Avis technique d'opportunité référent territorial SDT

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

## Temps 2 : Programmation des opérations au titre du Contrat TEA

Program-  
mation

- Réunion de l'instance locale de gouvernance qui approuve la programmation et en informe la Région par l'envoi du tableau de programmation (tableau Région normé)
- Structure porteuse a la charge d'informer les porteurs de projets de leur éligibilité TEA ou non ou demande compléments

Dépôt O<sub>g</sub>a

AIR

- Maturité attendue: DCE approuvé:
  - Pour instruire les éco-conditions
  - Plan de financement plus précis
- Dépôt ultime 31/12/2025

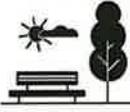
Suivi mise en œuvre

- Un envoi automatique par la Région d'un tableau de suivi, pour permettre une meilleure lisibilité sur les programmations, engagements et paiements
- Un suivi par volet (territorial / métropolitain) et par axe

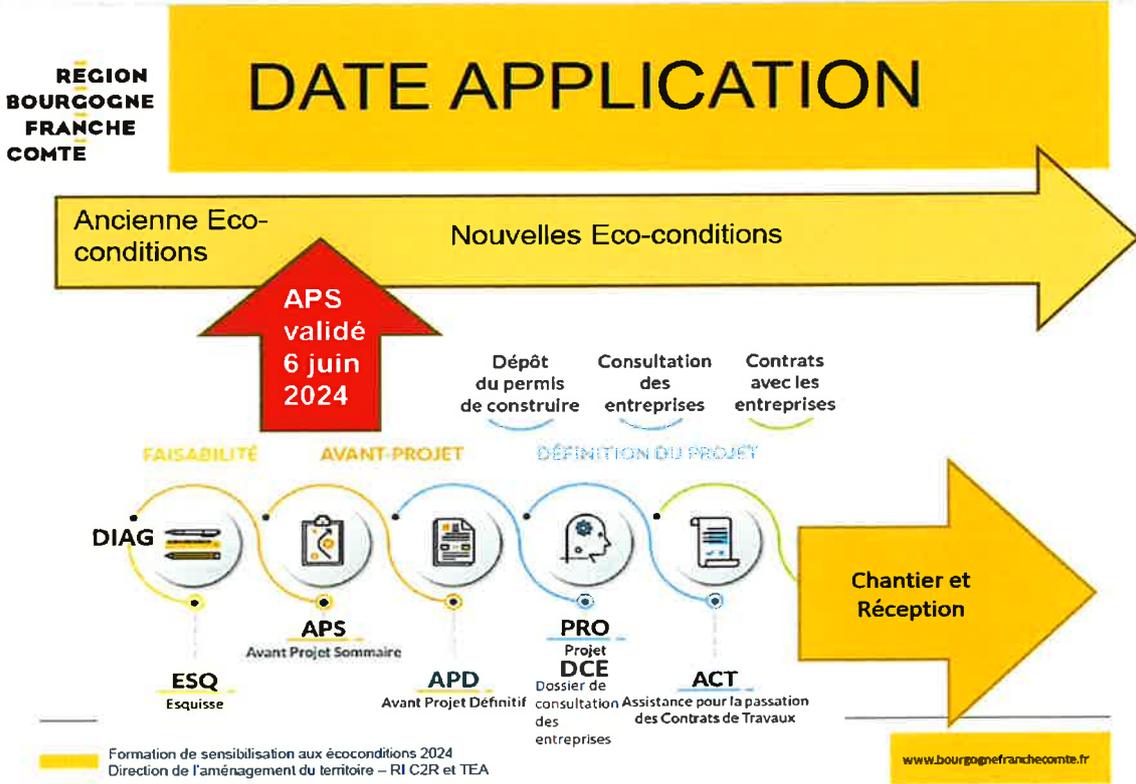
# EXTRAITS DIAPORAMA REGIONAL JUILLET 2024

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

## EN SYNTHÈSE : Quelles écoconditions s'appliquent en fonction du type de projet ?

<b>AMENAGEMENT EXTERIEUR / ESPACE PUBLIC</b> 	<b>BÂTIMENTS</b> 
<b>SOBRIETE FONCIERE</b> <i>(projet hors enveloppe urbaine)</i>	<b>SOBRIETE FONCIERE</b> <i>(projet hors enveloppe urbaine)</i>
<b>ENERGIE</b> Confort été	<b>ENERGIE</b> Performance thermique Matériaux biosourcés Confort d'été
<b>EAU</b> Perméabilité des sols Infiltration des eaux de pluie	<b>EAU</b> Economie eau Stockage en construction
<b>BIODIVERSITE</b>	<b>BIODIVERSITE (EEE)</b>
<b>DECHETS DE CHANTIER (quantitatif)</b>	<b>DECHETS DE CHANTIER</b>
<b>MOBILITES DOUCES / INTERMODALITE</b>	

Formation de sensibilisation aux écoconditions 2024  
Direction de l'aménagement du territoire – RI C2R et TEA [www.bourgognefranchecomte.fr](http://www.bourgognefranchecomte.fr)



# EXTRAITS DIAPORAMA REGIONAL JUILLET 2024

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

## Prochaines étapes

- Guide courant été
- Annexe pour la consultation de la maîtrise d'œuvre pour tous les projets
- Diffusion du support sur l'espace collaboratif
- AIR : paramétrage en cours

Formation de sensibilisation aux écoconditions 2024  
Direction de l'aménagement du territoire – RI C2R et TEA

[www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr)

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

### RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

**Muriel Nouzé**  
Ingénieure conseil bâtiments - espaces publics  
Direction de l'Aménagement du Territoire  
Service Centralités et Quartiers  
Tél. 03 80 44 41 14  
[muriel.nouze@bourgognefranche-comte.fr](mailto:muriel.nouze@bourgognefranche-comte.fr)

**Rodolphe Martin**  
Chargé de mission développement territorial  
Efficacité énergétique | Qualité environnementale  
Direction de l'Aménagement du Territoire  
Service Développement Territorial  
Tél. 03 81 61 64 73  
[rodolphe.martin@bourgognefranche-comte.fr](mailto:rodolphe.martin@bourgognefranche-comte.fr)

MERCI

Formation de sensibilisation aux écoconditions 2024  
Direction de l'aménagement du territoire – RI C2R et TEA

[www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr)



**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

**CONTRAT DE TERRITOIRE « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028  
AXE 1 Adaptation au changement climatique  
Pages 24 à 26 du TEA  
Dotation financière : 798 260 euros  
Possibilité de faire appel à la réserve de 266 086 euros : OUI**

**Bilan de la programmation 2022-2023 :** pas de projets programmés car tous orientés vers le FEDER rural de l'Europe et/ou EFFILOGIS du Conseil Régional et/ou le Fonds Vert (Etat).

**Informations FEDER « Renouveau urbain en milieu rural » :**

- Nombreux échanges régionaux avec 2 communes qui ont lancé les travaux que sont BRANGES (ancienne habitation en local de santé) et LOUHANS-CHATEAURENAUD (friche piscine, Place des Cordeliers et démolition Annexe foyer logement)
- SAINT-USUGE en difficulté pour mobiliser de la maîtrise d'œuvre (ATD, CAUE...) mais appel à l'ANCT 71 (consultation écrite juillet 2024)
- SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN en difficulté pour renseigner E-SYNERGIE (interventions de M. le Maire en octobre 2023 lors de la présentation régionale des fonds européens à RANCY et par courrier adressé à la Région en juin 2024).

**Projets prioritaires 2024-2025 lors de la préparation de la programmation 2022-2023 :**

- SAINT-GERMAIN-PLAIN Requalification d'une friche et du champ de foire
  - Phase 1 auditionnée le 29 janvier 2024 avec subvention régionale TEA de 132 465 euros accordée le 16 juillet 2024 (écoconditionnalités 2022-2023)
  - Audition le 30 septembre 2024 pour la phase 2 sur les aménagements extérieurs et la création du boulodrome (écoconditionnalités renforcées)

**Autres informations en comité de suivi (ex comité de rédaction) du 24 avril 2024 :**

- Retour sur les échanges du 13 février 2024 avec les agents, dont PVD-C2R, des 4 Communautés de Communes (pas de nouveau projet sur cet axe 1 du TEA)
- Pour EFFILOGIS, les constructions sont devenues inéligibles depuis l'édition 2023 et les rénovations de bâtiments générateurs de recettes (retrées d'argent) sont devenues inéligibles depuis l'édition 2024 (nouvellement transformée en appel à projets pour les travaux)

**Autres porteurs de projets auditionnés le 30 septembre 2024 pour une inscription à la future programmation 2024-2025 du TEA (sous réserve d'avis favorables du Conseil Régional) :**

- SAINTE-CROIX-EN-BRESSE Réaménagement de la boucherie avec la rénovation énergétique du bâtiment existant (écoconditionnalités 2022-2023)
- BAUDRIERES Rénovation du restaurant (écoconditionnalités renforcées)

# CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

## FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

### IMPORTANT - AVERTISSEMENTS

Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat **Territoire en action (TEA)** a pour missions :

- de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrit.e.s au contrat ;
- d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ;
- de rédiger, en lien avec le porteur, cette **FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT)** pour chaque projet ou action sélectionné.e ;
- de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) :
  - au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial,
  - pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet.

Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposé.e au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées.

**Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.**

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA					
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne			DEPART.	71
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)	N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL					
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers		
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD	CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE					
NOM	RAVET		PRENOM	Sébastien	
FONCTION	Chef de Projet				
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59	N° TELEPHONE MOBILE			
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr				

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE					
RAISON SOCIALE	Commune de SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN			DEPART.	71
FORME JURIDIQUE	Commune (C)	N° SIREN	217104207	N° SIRET	21710420070014
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL					
N°		VOIE	Place de la Mairie		
CODE POSTAL	71370	COMMUNE	SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	CODE INSEE	71420
CHEF.FE DE PROJET					
NOM	GUIGUE		PRENOM	Christian	
FONCTION	Maire				
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 47 31 58	N° TELEPHONE MOBILE			
COURRIEL	mairie.saintgermainduplain@wanadoo.fr				

PROJET <input checked="" type="checkbox"/> / ACTION <input type="checkbox"/>					N° FICHE	01
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	UN AMENAGEMENT ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION	Requalification de la friche Bouillard et du champ de foire attenant PHASE N°2					
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/>	AU TITRE DE L'AXE	Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique			
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN	<input type="checkbox"/>	AU TITRE DE LA FONCTION				
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE						
Poursuivre la mise en oeuvre des plans d'actions de la "Mission TEPoS" notamment la rénovation énergétique du patrimoine (bâtiments et éclairage) et l'aménagement durable avec des opérations exemplaires (dont le traitement des friches urbaines) + cofinancer les opérations éligibles au FEDER rural.						

7

## DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION

**CONTEXTE ET BESOINS**

La commune a, à proximité de son centre bourg, une friche industrielle, qu'elle souhaite résorber. Ce site étant situé place du champ de foire, la municipalité a souhaité engager une réflexion sur la requalification du quartier en y intégrant la réhabilitation de la friche (bâti 11 000 m<sup>2</sup> sur deux niveaux - total de l'espace à traiter 9000 m<sup>2</sup> au sol environ). Les objectifs sont multiples : permettre la réappropriation de cet espace public par les habitants et les touristes via la voie Bressane ; imaginer un nouveau lieu de vie pour répondre aux besoins du territoire et de ses habitants ; Coconstruire un projet urbain durable sur une ancienne friche industrielle idéalement située (proche du centre bourg et des équipements de la commune), etc.

**PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION**

Après une première phase de démolition des bâtiments les plus vétustes permettant ainsi de désimperméabiliser le site existant et d'aérer le site, le projet se poursuit avec l'aménagement des extérieurs du champ de foire et la création d'un boulo-drome au sein d'un des bâtiments de la friche Bouillard. En effet, le boulo-drome actuel situé en plein centre du champ de foire et accueillant 2 terrains de pétanque sera démolit dans le cadre de la phase N°1 toujours dans l'optique de désimperméabiliser le champ de foire, d'aérer le site (rappel position centrale du boulo-drome actuel) mais également d'améliorer le confort des habitants avec la création de 12 terrains couverts au sein de la friche Bouillard. Concernant l'aménagement des extérieurs, Le champ de foire doit

POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION	CATEGORIE

**POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION**

L'aménagement souhaité par la commune comprendra les éléments suivants :

- La suppression des arbres jugés malades avec un risque de chute (suivant diagnostic sanitaire de l'ONF) ;
- La plantation de massifs en pleine terre qui reflète la flore locale et de nouveaux arbres pour bénéficier de leur ombre à l'été. Il s'agit de densifier la présence du végétale et de créer une ambiance type parc arboré ;
- La sécurisation de la place côté route de Louhans avec la création d'un masque végétal type merlon paysager en bordure de la route, et qui pourra être utilisé comme assise de l'amphithéâtre végétalisé. Ce masque végétal servira également de protection acoustique du site ; +

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONNALITES				DATE DE RECEPTION PREVUE			
				PHASE DU PROJET <sup>2</sup>		DATE DE VALIDATION <sup>3</sup>	
NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS				RE 2020	BEPOS EFFINERGIE	BBC EFFINERGIE	
LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?						OUI	NON
LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?						OUI	NON
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?						DIAG	
LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?						OUI	NON
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?						DIAG	
LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?						OUI	NON

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION	TYPE	DATE DE RECRUTEMENT PREVUE <sup>4</sup>

<sup>2</sup> Indiquez la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage lors de la rédaction de la fiche | DIAG = Diagnostic de l'existant ou Faisabilité ; REC = Recrutement de la MOE ; ESQ = Esquisse ; APS = Avant-Projet Sommaire ; APD = Avant-Projet Définitif ; PRO = Etudes du Projet ; DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

<sup>3</sup> Indiquez la date de validation de la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage

<sup>4</sup> Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire

CONCERTATION CITOYENNE	
L'AVIS DES USAGERS ET DES CITOYENS A-T-IL ETE SOLLICITE ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
SI OUI COMMENT, SI NON POURQUOI ?	
<p>Lors de la phase de diagnostic et d'étude de programmation des ateliers de coconstruction ont été réalisés avec les associations de la commune afin de récupérer leurs besoins. La commune a également présenté le projet aux habitants via une réunion publique. Enfin, lors de la phase de conception, la maîtrise d'œuvre devra associer au projet les associations et les habitants de la commune (mise en place d'une maison du projet, création d'ateliers de coconstruction complémentaires, etc.).</p>	

FINANCEMENT DU PROJET OU DE L'ACTION				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT POUR LES PROJETS / TTC POUR LES ACTIONS			HT <input checked="" type="checkbox"/>	TTC <input type="checkbox"/>
DEPENSES ESTIMATIVES		RECETTES PREVISIONNELLES		
POSTES DE DEPENSES	MONTANT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	TAUX
MOE (base + EXE)	151.970	EUROPE (précisez le fonds)	0	0,00
Désamiantage boulodrome	77.250	ETAT (DETR)	396.291	30,00
Curage démolition gros oeuvre boulo	28.000	REGION RI 30.17 TEA	462.339	35,00
Clos couvert boudrome	195.250	DEPARTEMENT	90.000	7,00
Second oeuvre boudrome	65.000	(précisez)	0	0,00
Electricité boulodrome	34.500	(précisez)	0	0,00
Plomberie chauffage boulodrome	31.000	(précisez)	0	0,00
revêtement de sol boulodrome	45.000	(précisez)	0	0,00
Création kiosque extérieurs	40.000	(précisez)	0	0,00
Aménagement paysager extérieurs	340.000	(précisez)	0	0,00
Création skate park extérieurs	100.000	(précisez)	0	0,00
Reprise charpente métallique extéri	110.000	(précisez)	0	0,00
Création cuve récupération EP extér	20.000	(précisez)	0	0,00
Création jeux pour enfants extérieu	83.000	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	AUTOFINANCEMENT	372.340	28,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1.320.970</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1.320.970</b>	<b>100,00</b>

AVIS DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT TEA			
FAVORABLE <input checked="" type="checkbox"/>	DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>	DATE DE L'AVIS	30/09/2024
<b>MOTIVATIONS</b>			
<p>UNANIMITE DES ELUS PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 2024 SUITE A LA PRESENTATION PAR MONSIEUR LE MAIRE DE SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN. TAUX D'INTERVENTION RI 30.17 TEA ABAISSE A 35%. LE MONTANT REGION RI 30.17 TEA NE SERA CONNU QU A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION REGIONALE DU DOSSIER DEPOSE SUR LA PATEFORME AIR EN PHASE DCE.</p>			

AVIS DE L'INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE <sup>5</sup>			
FAVORABLE <input checked="" type="checkbox"/>	DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>	DATE DE L'AVIS	30/09/2024
<b>MOTIVATIONS</b>			
<p>UNANIMITE DES MEMBRES PRIVES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 2024 SUITE A LA PRESENTATION PAR MONSIEUR LE MAIRE DE SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN.</p>			

Effacer le formulaire    Effacer partiellement

Vos données personnelles sont traitées par la Région Bourgogne Franche-Comté pour la conduite de ses politiques publiques. Ces données seront conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de l'organisation que vous représentez ou dans le respect des obligations prévues par le code du patrimoine s'agissant des archives publiques (art. L. 211-1 et suivants). Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne Franche-Comté, Direction de l'Aménagement du Territoire, 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dgd@bourgognefranchecomte.fr).

<sup>5</sup> Exemples : Conseil de développement, Conseil de quartier, Conseil citoyen, Conseil de la jeunesse, toutes autres instances citoyennes.



# CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

## FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

IMPORTANT - AVERTISSEMENTS
<p>Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat <b>Territoire en action (TEA)</b> a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrit.e.s au contrat ;</li><li>• d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ;</li><li>• de rédiger, en lien avec le porteur, cette <b>FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT)</b> pour chaque projet ou action sélectionné.e ;</li><li>• de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) :<ul style="list-style-type: none"><li>- au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial,</li><li>- pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet.</li></ul></li></ul> <p>Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposé.e au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées.</p> <p style="text-align: right;"><b>Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.</b></p>

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA						
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne				DEPART.	71
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)		N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL						
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers			
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD		CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE						
NOM	RAVET		PRENOM	Sébastien		
FONCTION	Chef de Projet					
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59		N° TELEPHONE MOBILE			
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr					

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE						
RAISON SOCIALE	Commune de SAINTE-CROIX-EN-BRESSE					
FORME JURIDIQUE	Commune (C)		N° SIREN	217104017	N° SIRET	21710401700017
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL						
N°	25	VOIE	Chemin de la Minute			
CODE POSTAL	71470	COMMUNE	SAINTE-CROIX-EN-BRESSE		CODE INSEE	71401
CHEF.FE DE PROJET						
NOM	CULAS		PRENOM	Joel		
FONCTION	Maire					
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 74 80 77		N° TELEPHONE MOBILE	06 84 20 59 95		
COURRIEL	mairie.ste-croix@orange.fr					

PROJET <input checked="" type="checkbox"/> / ACTION <input type="checkbox"/>						N° FICHE	01
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	UN AMENAGEMENT ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>		
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION	Réaménagement d'une boucherie au centre bourg						
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> AU TITRE DE L'AXE Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique						
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN	<input type="checkbox"/> AU TITRE DE LA FONCTION						
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE							
Mise en oeuvre des plans d'action de la "Mission TEPos" notamment la rénovation énergétique du patrimoine (bâtiments et éclairage). Renforcement de l'armature urbaine de la Bresse bourguignonne avec SAINTE-CROIX-EN-BRESSE qui accueille une Maison France Services.							

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION		
<b>CONTEXTE ET BESOINS</b> <p>La boucherie est tenue par M. Ludovic BOURCET qui loue le bâtiment à la commune qui est le propriétaire des murs. Avec 3 salariés, son activité de préparation de sa viande, d'élaboration des charcuteries et plats préparés se déroule au sein de son laboratoire jouxtant son magasin. Son activité de vente se fait d'une part dans son magasin et également sur les marchés locaux (Louhans, Montpont en Bresse, Varennes saint Sauveur et Cuiseaux) dans son camion magasin. Cette boucherie a acquis une certaine notoriété du fait de son approvisionnement chez des producteurs locaux dans un rayon de 30 kms et de sa qualité de viande et du type de préparation. Le magasin et le laboratoire sont implantés dans ce bâtiment ancien non fonctionnel et nécessitant une amélioration.</p>		
<b>PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION</b> <p>La commune a décidé de réaménager ce commerce pour le rendre plus fonctionnel, aux conditions sanitaires actuelles et de renforcer le tissu commercial du centre bourg et de disposer d'un bâtiment énergétiquement économe avec la production d'énergie pour les chambres froides par des panneaux photovoltaïques. Le projet prévoit la démolition de la partie de bâtiment non exploitable, de la remplacer par le laboratoire de préparation ainsi que les chambres froides. L'autre partie du bâtiment abritant actuellement le petit magasin, le laboratoire et un bureau sera transformé pour abriter le magasin réaménagé afin de promouvoir les produits locaux, les locaux du personnel, un espace pour réserves sèches. Cette partie restera fonctionnelle pendant la 1ère phase de tra</p>		
<b>POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>Démolition-Reconstruction</b>
<p>Ce projet consiste à conserver le lieu d'implantation de ce commerce situé en plein bourg, face à la supérette actuelle sur la parcelle cadastrée AA section n° 100. Il ne consomme donc pas de nouveau terrain vierge. Les accès, parkings existants seront conservés sans extension. Ce projet n'aura aucun impact en termes d'artificialisation des sols et de consommation d'espaces naturels. La partie reconstruction et la partie réaménagée respecteront les conditions techniques afin d'atteindre les niveaux définis par EFFINERGIE et BBC définis par les guides du programme TEA. Les échanges préalables au titre du TEA permettent d'adapter la performance recherchée pour une boucherie.</p>		
<b>POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION</b>		

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONNALITES			DATE DE RECEPTION PREVUE	
			<b>PHASE DU PROJET</b> <sup>2</sup>	<b>DATE DE VALIDATION</b> <sup>3</sup>
			PRO	19/07/2024
<b>NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS</b>	RE 2020	BEPOS EFFINERGIE	BBC EFFINERGIE	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?</b>			OUI	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?</b>			OUI	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?</b>			DIAG	
<b>LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?</b>			OUI	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?</b>			DIAG	
<b>LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?</b>			OUI	<input type="checkbox"/>

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION	TYPE	DATE DE RECRUTEMENT PREVUE

<sup>2</sup> Indiquez la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage lors de la rédaction de la fiche | DIAG = Diagnostic de l'existant ou Faisabilité ; REC = Recrutement de la MOE ; ESQ = Esquisse ; APS = Avant-Projet Sommaire ; APD = Avant-Projet Définitif ; PRO = Etudes du Projet ; DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

<sup>3</sup> Indiquez la date de validation de la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage

<sup>4</sup> Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire

CONCERTATION CITOYENNE	
L'AVIS DES USAGERS ET DES CITOYENS A-T-IL ETE SOLLICITE ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
SI OUI COMMENT, SI NON POURQUOI ?	
<p>Ce projet a été élaboré avec l'artisan boucher qui utilisera ce bâtiment.</p> <p>Ce projet a fait l'objet d'une demande sur le programme EFFILOGIS, mais les conditions d'éligibilité ont évolué en février 2024.</p> <p>Ce projet a fait l'objet de communication auprès de la population par le biais d'information dans la presse et dans le bulletin municipal. Il répond à une attente forte de la clientèle actuelle qui souhaite une pérennité de ce commerce de qualité.</p>	

FINANCEMENT DU PROJET OU DE L'ACTION				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT POUR LES PROJETS / TTC POUR LES ACTIONS			HT <input checked="" type="checkbox"/>	TTC <input type="checkbox"/>
DEPENSES ESTIMATIVES		RECETTES PREVISIONNELLES		
POSTES DE DEPENSES	MONTANT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	TAUX
Travaux	513.092	EUROPE (précisez le fonds)	0	0,00
Maîtrise d'oeuvre	59.520	ETAT (DETR)	0	0,00
(précisez)	0	REGION RI 30.17 TEA	241.306	42,50
(précisez)	0	DEPARTEMENT	90.000	15,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00
(précisez)	0	AUTOFINANCEMENT	241.306	42,50
TOTAL DES DEPENSES	572.612	TOTAL DES RECETTES	572.612	100,00

AVIS DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT TEA			
FAVORABLE <input checked="" type="checkbox"/>	DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>	DATE DE L'AVIS	30/09/2024
<b>MOTIVATIONS</b>			
<p>UNANIMITE DES ELUS PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 2024 SUITE A LA PRESENTATION PAR MONSIEUR LE MAIRE DE SAINTE-CROIX-EN-BRESSE. TAUX D'INTERVENTION RI 30.17 TEA ABASSE A 42,50 %. LE MONTANT REGION RI 30.17 TEA NE SERA CONNU QU A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION REGIONALE DU DOSSIER DEPOSE SUR LA PATEFORME AIR EN PHASE DCE.</p>			

AVIS DE L'INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE <sup>5</sup>			
FAVORABLE <input checked="" type="checkbox"/>	DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>	DATE DE L'AVIS	30/09/2024
<b>MOTIVATIONS</b>			
<p>UNANIMITE DES MEMBRES PRIVES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 2024 SUITE A LA PRESENTATION PAR MONSIEUR LE MAIRE DE SAINTE-CROIX-EN-BRESSE.</p>			

Effacer le formulaire    Effacer partiellement

Vos données personnelles sont traitées par la Région Bourgogne Franche-Comté pour la conduite de ses politiques publiques. Ces données seront conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de l'organisation que vous représentez ou dans le respect des obligations prévues par le code du patrimoine s'agissant des archives publiques (art. L. 211-1 et suivants). Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne Franche-Comté, Direction de l'Aménagement du Territoire, 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dgd@bourgognefranchecomte.fr).

<sup>5</sup> Exemples : Conseil de développement, Conseil de quartier, Conseil citoyen, Conseil de la jeunesse, toutes autres instances citoyennes.

# CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

## FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

IMPORTANT - AVERTISSEMENTS
<p>Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat <b>Territoire en action (TEA)</b> a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrit.e.s au contrat ;</li><li>• d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ;</li><li>• de rédiger, en lien avec le porteur, cette <b>FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT)</b> pour chaque projet ou action sélectionné.e ;</li><li>• de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) :<ul style="list-style-type: none"><li>- au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial,</li><li>- pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet.</li></ul></li></ul> <p>Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposé.e au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées.</p> <p style="text-align: right;"><b>Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.</b></p>

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA			
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne	DEPART.	71
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)	N° SIREN	200023901
		N° SIRET	20002390100024
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL			
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD
		CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE			
NOM	RAVET	PRENOM	Sébastien
FONCTION	Chef de Projet		
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59	N° TELEPHONE MOBILE	
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr		

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE			
RAISON SOCIALE	Commune de BAUDRIERES		
FORME JURIDIQUE	Commune (C)	N° SIREN	217100239
		N° SIRET	21710023900011
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL			
N°		VOIE	Le Bourg
CODE POSTAL	71370	COMMUNE	BAUDRIERES
		CODE INSEE	71023
CHEF.FE DE PROJET			
NOM	DAUGE	PRENOM	Cédric
FONCTION	Maire		
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 42 75 60	N° TELEPHONE MOBILE	06 95 94 36 60
COURRIEL	mairie@baudrieres.fr		

PROJET <input checked="" type="checkbox"/> / ACTION <input type="checkbox"/>	N° FICHE	01	
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	UN AMENAGEMENT ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION	Rénovation thermique et extérieure du restaurant acquis par la commune		
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/>	AU TITRE DE L'AXE	Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN	<input type="checkbox"/>	AU TITRE DE LA FONCTION	
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE			
Mise en oeuvre des plans d'action de la "Mission TEPoS" notamment la rénovation énergétique du patrimoine (bâtiments et éclairage). Renforcement des sites exemplaires en matière de transition énergétique comme BAUDRIERES avec la transformation d'un domaine en gîte et la création d'une chaufferie bois pour plusieurs bâtiments.			

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION		
CONTEXTE ET BESOINS		
<p>Le seul restaurant situé sur la commune n'a pas trouvé de repreneur depuis 2021, la commune a décidé d'acquérir le bien afin de faire perdurer la vie du village. Il est nécessaire de reprendre la totalité du bâtiment sur le plan de la rénovation énergétique et l'aménagement intérieur. La commune achète le bien, la licence et le fond de commerce. Après la rénovation complète, la commune mettra à disposition le commerce par le biais d'un bail commercial comme elle a déjà réalisée en 2017 pour la boulangerie.</p>		
PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION		
<p>Le bâtiment public n'a eu aucune modification thermique depuis 30 ans, après l'acquisition de 2024, la commune souhaite rénover la totalité du bâtiment. Le mode de chauffage sera également modifié, il sera raccordé à la chaufferie bois créée par la commune fin 2022 en remplacement d'une chaudière fonctionnant au propane.</p>		
POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION	CATEGORIE	Réhabilitation
<p>Bâtiment existant Bien en cours d'acquisition, achat en septembre 2024 ; esquisse et estimation travaux réalisés. Le niveau de performance visé sera Cep réf-40%. Le chauffage sera assuré par la chaufferie collective biomasse de la commune (100% ENR). Les nouvelles écoconditionnalités régionales renforcées ont été communiquées dès l'étude thermique OUDOT et la phase esquisse du projet. Les échanges préalables au titre du TEA permettent d'adapter la performance recherchée pour un restaurant.</p>		
POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION		

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONNALITES				DATE DE RECEPTION PREVUE	
				PHASE DU PROJET <sup>2</sup>	DATE DE VALIDATION <sup>3</sup>
				ESQ	25/06/2024
NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS		RE 2020	BEPOS EFFINERGIE	BBC EFFINERGIE	<input checked="" type="checkbox"/>
LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?				ESQ	
LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?				OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?				ESQ	
LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?				OUI	<input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION	TYPE	DATE DE RECRUTEMENT PREVUE <sup>4</sup>

<sup>2</sup> Indiquez la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage lors de la rédaction de la fiche | DIAG = Diagnostic de l'existant ou Faisabilité ; REC = Recrutement de la MOE ; ESQ = Esquisse ; APS = Avant-Projet Sommaire ; APD = Avant-Projet Définitif ; PRO = Etudes du Projet ; DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

<sup>3</sup> Indiquez la date de validation de la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage

<sup>4</sup> Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire





**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

**CONTRAT DE TERRITOIRE « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028  
AXE 2 Attractivité et services  
Pages 27 et 28 du TEA  
Dotation financière : 1 330 433 euros  
Possibilité de faire appel à la réserve de 266 086 euros : NON**

**Bilan de la programmation 2022-2023 :**

- 253 559 euros de subvention régionale TEA accordés le 20 octobre 2023 à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS pour la construction BEPos de la nouvelle cantine scolaire
- Dépôt des dossiers « Construction salle de sport » (649 780 euros programmés) et « Construction salle de danse » (157 751 euros programmés) sur la plateforme régionale AIR par Bresse Louhannaise Intercom' (très nombreux échanges sur les écoconditionnalités 2022-2023, sur l'appel à projets FEDER « Bâtiments exemplaires » avec une première note à 75/200 et sur la relance du règlement régional « Construction publique en bois local ».)

**Informations FEDER « Villages intelligents » :**

- Les projets « Tiers Lieu » de Bresse Initiative et Bresse Nord Intercom' ne pourront pas se faire avant 2026 (quid de l'épuisement de l'enveloppe régionale FEDER volet rural ?).

**Projets prioritaires 2024-2025 lors de la préparation de la programmation 2022-2023 :**

- Bresse Nord Intercom' Création d'un Tiers Lieu (projet repoussé à 2026 donc pas de DCE a la date limite du 31 décembre 2025 pour l'enveloppe 2022-2026 du TEA)

**Autres informations en comité de suivi (ex comité de rédaction) du 24 avril 2024 :**

- Retour sur les échanges du 13 février 2024 avec les agents, dont PVD-C2R, des 4 Communautés de Communes (confirmation de l'orientation vers LEADER 2023-2027 de 2 projets de Pôle Enfance Jeunesse Terres de Bresse à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN et CUISERY car inéligibles au FEDER appel à projets « Bâtiments exemplaires » avec constructions RE 2020 et recettes générées)
- Inscriptions aux formations régionales sur les écoconditionnalités renforcées (20 juin 2024 pour chef de projet et 4 juillet 2024 pour chargée de mission SCoT)

**Porteurs de projets auditionnés le 30 septembre 2024 pour une inscription à la future programmation 2024-2025 du TEA (sous réserve d'avis favorables du Conseil Régional) :**

- Aucun (1 330 433 euros déjà programmés à 80% et préprogrammés à 100% pour post 2026)

Pays de la Bresse Bourguignonne  
Envoi par mail

Monsieur le Président,

Vous sollicitez la Communauté de communes pour un point de situation sur le FEDER 2021-2027 en indiquant que « à ce jour et au regard du rythme de dossiers déjà déposés sur la plateforme E-SYNERGIE, le service FEDER territorial de la Direction Europe estime que l'enveloppe régionale de ce volet rural sera épuisée à la mi 2025 ». En conséquence, il nous est demandé de nous positionner sur l'engagement budgétaire du projet de Tiers lieu sur les exercices 2024 ou 2025.

Nous ne serons pas en mesure de porter ce projet sur les budgets 2024 ou 2025 compte tenu de la situation de tension sur les finances locales, fortement impactées par :

- Les crises successives (*Covid, crise de l'énergie et retour de l'inflation*)
- Une politique volontariste menée depuis 2020 sur le développement des services à la population, et particulièrement aux familles,
- La récente concrétisation d'un projet d'ampleur de construction d'un gymnase intercommunal (marqué par un cout à la hausse du fait de l'inflation) mais aussi de la rénovation BBC de notre siège / Espace France Services et de la prochaine extension de la crèche intercommunale

L'incertitude qui pèse sur l'environnement des collectivités et le contexte de tension sur les finances publiques ne nous permettent pas de positionner ce projet important sur les deux prochains exercices.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Régis GIRARDEAU





COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

## FEDER 2021-2027 VOLET RURAL

POINT DE SITUATION MARS 2024

**EN L'ABSENCE DE REPONSE DE VOTRE PART LE PROJET SERA CONSIDERE COMME ABANDONNE POUR LE FEDER**

Projet : Tiers Lieu à PIERRE-DE-BRESSE (Fiche action FEDER rural « Villages intelligents »)

Porteur : Bresse Nord Intercom'

Cocher la situation du projet et rayer les 2 autres :

- J'informe que ce projet est inscrit au Budget 2024 et je m'engage à déposer le dossier FEDER le plus complet possible sur la plateforme E-SYNERGIE au cours de l'année 2024
- Je m'engage à inscrire ce projet au Budget 2025 et je m'engage à déposer le dossier FEDER complet sur la plateforme E-SYNERGIE au cours du premier semestre 2025 avant l'épuisement de l'enveloppe régionale dédiée au volet rural 2021-2027
- J'informe que ce projet ne pourra pas faire l'objet d'un dépôt FEDER complet sur la plateforme E-SYNERGIE au plus tard en 2025 avant l'épuisement de l'enveloppe régionale dédiée au volet rural 2021-2027 ⇒ ECHÉANCE 2026

NOM : GIRARDEAU

PRENOM : REGIS

DATE : 14/03/2024

SIGNATURE :

A renvoyer complété, daté et signé à  
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne  
4 Promenade des Cordeliers M.I.F.E. 71 500 LOUHANS  
Ou par courriel à [paysbresse@smbb71.fr](mailto:paysbresse@smbb71.fr)



**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

**CONTRAT DE TERRITOIRE « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028  
AXE 3 Santé  
Pages 29 à 31 du TEA  
Dotation financière : 88 696 euros  
Possibilité de faire appel à la réserve de 266 086 euros : OUI**

**Bilan de la programmation 2022-2023 :**

- Pas de projet d'investissement identifié au regard des critères régionaux d'éligibilité
- Pas de mise en œuvre du projet « *Installation de professionnels de santé sur le territoire* » (dépenses de fonctionnement sans incidence sur l'enveloppe TEA) car la Bresse bourguignonne n'a pas été retenue au niveau régional malgré sa participation au salon d'UTRECHT

**Informations FEDER rural : pas de fiche FEDER rural sur la santé**

**Projets prioritaires 2024-2025 lors de la préparation de la programmation 2022-2023 :**

- Aucun (cf bilan 2022-2023)

**Autres informations en comité de suivi (ex comité de rédaction) du 24 avril 2024 :**

- Retour sur les échanges du 13 février 2024 avec les agents, dont PVD-C2R, des 4 Communautés de Communes (confirmation du refus régional de vouloir financer l'accueil de futurs professionnels de santé au sein de la MSP de VARENNES-SAINT-SAUVEUR)
- Confirmation de l'avis régional favorable à l'organisation d'une session d'accueil à organiser avec la référente Santé de la Direction Aménagement du Territoire **Projet à déposer en 2024 ou 2025**
- Recherche de projets d'investissements éligibles (réunion le 30 avril 2024 à OIROUX-SUR-SAONE pour cabinet Médecins + Infirmiers Asalée).

**Porteurs de projets auditionnés le 30 septembre 2024 pour une inscription à la future programmation 2024-2025 du TEA (sous réserve d'avis favorables du Conseil Régional) : CPTS Bresse bourguignonne « Spot vidéo Attractivité du territoire pour les professionnels de santé » (uniquement des dépenses de fonctionnement donc sans incidence sur les 88 696 euros affectés sur cet axe 3).**

# CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

## FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

IMPORTANT - AVERTISSEMENTS
<p>Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat <b>Territoire en action (TEA)</b> a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrit.e.s au contrat ;</li><li>• d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ;</li><li>• de rédiger, en lien avec le porteur, cette <b>FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT)</b> pour chaque projet ou action sélectionné.e ;</li><li>• de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) :<ul style="list-style-type: none"><li>- au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial,</li><li>- pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet.</li></ul></li></ul> <p>Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposé.e au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées.</p> <p style="text-align: right;"><b>Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.</b></p>

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA			
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne	DEPART.	71
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)	N° SIREN	200023901
		N° SIRET	20002390100024
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL			
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD
		CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE			
NOM	RAVET	PRENOM	sébastien
FONCTION	Chef de Projet		
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59	N° TELEPHONE MOBILE	
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr		

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE			
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne	DEPART.	71
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)	N° SIREN	200023901
		N° SIRET	20002390100024
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL			
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD
		CODE INSEE	07126
CHEF.FE DE PROJET			
NOM	CORDELIER	PRENOM	Charlotte
FONCTION	Chargée de mission CLS		
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 57 00	N° TELEPHONE MOBILE	07 48 16 50 25
COURRIEL	sante@smbb71.fr		

PROJET <input type="checkbox"/> / ACTION <input checked="" type="checkbox"/>					N° FICHE	07
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?	OUI	NON	UN AMENAGEMENT ?	OUI	NON	
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION	Favoriser l'installation de professionnels de santé sur le territoire					
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/>	AU TITRE DE L'AXE	Faciliter l'accès à la santé pour tous			
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN	<input type="checkbox"/>	AU TITRE DE LA FONCTION				
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE						
Accompagner les nouvelles dynamiques locales émergentes dont la création et le fonctionnement des Communautés Professionnelles de Santé (CPTS).						

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION	
<b>CONTEXTE ET BESOINS</b> Face au défi majeur que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes sur le territoire, le Contrat Local de Santé de la Bresse bourguignonne participe à la dynamique du Salon d'Utrecht portée par la Région BFC par la communication et la diffusion d'offres. Afin d'aller plus loin dans cette dynamique, il apparaît important de pouvoir proposer une session d'accueil de professionnels néerlandais intéressés par le territoire lors du salon d'Utrecht 2023 pour leur montrer les atouts de notre territoire et les accompagner dans une éventuelle installation.	
<b>PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION</b> Proposer une session d'accueil de 2 jours en septembre- octobre 2023 à des professionnels néerlandais qui auraient manifestés un intérêt pour notre territoire lors du salon d'utrecht d'avril 2023. : - Prendre en charge leurs hébergements et leurs repas au cours des 2 jours - Faire découvrir le cadre de vie locale et l'architecture bressane : balade à vélo, visite de ferme auberge, visite de l'hôtel Dieu ou de l'écomusée de la Bresse bourguignonne... - Faire découvrir le cadre de travail : rencontre avec la CPTS S2B, visite de l'hôpital local de Louhans, rencontre avec un ostéopathe néerlandais installé sur le territoire...	
<b>POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION</b>	<b>CATEGORIE</b>
<b>POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION</b>	

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONNALITES				DATE DE RECEPTION PREVUE			
				PHASE DU PROJET <sup>2</sup>		DATE DE VALIDATION <sup>3</sup>	
NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS		RE 2020	BEPOS EFFINERGIE	BBC EFFINERGIE			
LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI	NON		
LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI	NON		
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?							
LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?				OUI	NON		
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?							
LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?				OUI	NON		

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION	TYPE	DATE DE RECRUTEMENT PREVUE <sup>4</sup>
Le Contrat Local de Santé signé en 2019 a un axe « Accès aux soins » et le travail sur l'attractivité du territoire de la Bresse bourguignonne à l'échelle des 88 communes est un élément important de cet axe.	Action-santé	

<sup>2</sup> Indiquez la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage lors de la rédaction de la fiche | DIAG = Diagnostic de l'existant ou Faisabilité ; REC = Recrutement de la MOE ; ESQ = Esquisse ; APS = Avant-Projet Sommaire ; APD = Avant-Projet Définitif ; PRO = Etudes du Projet ; DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

<sup>3</sup> Indiquez la date de validation de la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage

<sup>4</sup> Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire



# CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

## FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

IMPORTANT - AVERTISSEMENTS
<p>Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat <b>Territoire en action (TEA)</b> a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrit.e.s au contrat ;</li><li>d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ;</li><li>de rédiger, en lien avec le porteur, cette <b>FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT)</b> pour chaque projet ou action sélectionné.e ;</li><li>de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) :<ul style="list-style-type: none"><li>au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial,</li><li>pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet.</li></ul></li></ul> <p>Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposé.e au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées.</p> <p style="text-align: right;"><b>Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.</b></p>

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA					
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne			DEPART.	71
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)	N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL					
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers		
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS	CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE					
NOM	RAVET		PRENOM	Sébastien	
FONCTION	Chef de Projet				
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59		N° TELEPHONE MOBILE		
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr				

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE					
RAISON SOCIALE	CPTS BRESSE BOURGUIGNONNE			DEPART.	71
FORME JURIDIQUE	Association déclarée (ASSO)	N° SIREN	914262308	N° SIRET	91426230800028
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL					
N°	30	VOIE	Montée Saint Claude		
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS	CODE INSEE	
CHEF.FE DE PROJET					
NOM	LAURENT		PRENOM	Valentin	
FONCTION	Co président CPTS				
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE			N° TELEPHONE MOBILE	06 07 50 80 52	
COURRIEL	contact@cpts2b.fr				

PROJET <input type="checkbox"/> / ACTION <input checked="" type="checkbox"/>						N° FICHE
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?	OUI	NON	UN AMENAGEMENT ?	OUI	NON	
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION	Spot vidéo Attractivité du territoire pour les professionnels de santé					
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/>	AU TITRE DE L'AXE	Faciliter l'accès à la santé pour tous			
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN	<input type="checkbox"/>	AU TITRE DE LA FONCTION				
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE						
Accompagner les nouvelles dynamiques locales émergentes dont la création et le fonctionnement des Communautés Professionnelles de Santé (CPTS). PROJET CPTS AVEC AUCUN IMPACT SUR L'ENVELOPPE 88 696 EUROS DE L'AXE 4 CAR RESERVES A DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TRAVAUX)						

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION	
<b>CONTEXTE ET BESOINS</b> Travail en lien avec le CLS sur l'écriture d'un portrait de territoire et souhait de capitaliser sur ce point de départ pour construire spot vidéo (2 à 4 vidéos de 1min30) afin de toucher plus facilement la jeune génération d'étudiants en santé Objectif : diffusion dans les universités partenaires, agence intérim santé, réseaux sociaux, TV	
<b>PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION</b> Création d'un spot promotionnel du territoire : atout du territoire d'un point de vue professionnel mais aussi cadre de vie global). Il pourra être mis en avant dans les UFR & instituts de formation mais aussi dans les lieux de passage et les évènements à destination des étudiants etc / créer une dynamique actuelle sur les réseaux sociaux notamment.	
<b>POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION</b>	<b>CATEGORIE</b>
<b>POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION</b>	

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONNALITES				DATE DE RECEPTION PREVUE			
				PHASE DU PROJET <sup>2</sup>		DATE DE VALIDATION <sup>3</sup>	
NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS		RE 2020	BEPOS EFFINERGIE	BBC EFFINERGIE			
LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI		NON	
LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?				OUI		NON	
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?							
LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?				OUI		NON	
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?							
LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?				OUI		NON	

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION	TYPE	DATE DE RECRUTEMENT PREVUE <sup>4</sup>
	Action-santé	
Deux prestataires locaux ont pour l'heure été sollicité pour cet exercice avec le souhait qu'ils soient assez jeunes et dynamique. La collaboration avec le/les futurs prestataires étant vraiment la clé de ce projet ; l'idée est d'allier l'expertise des professionnels de santé du terrain à un professionnel de la communication qui n'a pas forcément de connaissance en santé afin qu'ils puissent réellement mixer leurs points de vue.		

<sup>2</sup> Indiquez la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage lors de la rédaction de la fiche | DIAG = Diagnostic de l'existant ou Faisabilité ; REC = Recrutement de la MOE ; ESQ = Esquisse ; APS = Avant-Projet Sommaire ; APD = Avant-Projet Définitif ; PRO = Etudes du Projet ; DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

<sup>3</sup> Indiquez la date de validation de la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage

<sup>4</sup> Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire





**CONTRAT DE TERRITOIRE « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028  
AXE 4 Mobilités durables  
Pages 32 à 34 du TEA  
Dotation financière : 88 696 euros  
Possibilité de faire appel à la réserve de 266 086 euros : OUI**

**Bilan de la programmation 2022-2023 :**

- 60 379 euros de subvention régionale TEA accordés le 7 juillet 2023 à CUISERY pour la mobilité douce route de Pont de Vaux
- Pas de dépôt du dossier « Equipements mobilité électrique » sur AIR par Bresse Louhannaise Intercom' (58 500 euros programmés en faisant appel à 30 183 euros de la « réserve TEA » + cofinancement FEDER rural)

**Informations FEDER « Mobilités durables rurales » :**

- 459 374 euros accordés le 19 avril 2024 à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la passerelle sur le Solnan
- Travaux réalisés pour SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN (chemin piétons route de Louhans)
- Travaux à venir pour LOUHANS-CHATEAURENAUD (abords médiathèque)
- Projet « Equipements mobilité électrique » réorienté vers le programme LEADER car revu à la baisse par Bresse Louhannaise Intercom' avec un coût total inférieur à 200 000 euros (interdiction de mobiliser un cofinancement dont TEA donc à déprogrammer de la programmation 2022-2023)

**Projets prioritaires 2024-2025 lors de la préparation de la programmation 2022-2023 :**

- Aucun (appel à la réserve pour la programmation 2022-2023)

**Autres informations en comité de suivi (ex comité de rédaction) du 24 avril 2024 :**

- Retour sur les échanges du 13 février 2024 avec les agents, dont PVD-C2R, des 4 Communautés de Communes (quid des difficultés financières de Mission Mobilité ? France Ruralités via le Fonds Vert mais il faut que la demande passe par les AOM)
- Confirmation que la nouvelle plateforme régionale EURO-PAC n'est toujours pas paramétrée LEADER pour les porteurs de projets (c'est le cas depuis mi juillet)

**Porteurs de projets auditionnés le 30 septembre 2024 pour une inscription à la future programmation 2024-2025 du TEA (sous réserve d'avis favorables du Conseil Régional) :** aucun mais nombreux échanges, depuis juin 2024, sur le projet de sécurisation des entrées de bourg porté par SAILLENARD mais difficultés à respecter les écoconditionnalités renforcées du TEA (réorientation ENVI ?).

## FEDER 2021-2027 VOLET RURAL

### POINT DE SITUATION MARS 2024

EN L'ABSENCE DE REPONSE DE VOTRE PART LE PROJET SERA CONSIDERE COMME ABANDONNE POUR LE FEDER

Projet : Equipements en mobilité électrique (fiche-action FEDER rural « Mobilités »)

Porteur : Bresse Louhannaise Intercom'

Cocher la situation du projet et rayer les 2 autres :

- J'informe que ce projet est inscrit au Budget 2024 et je m'engage à déposer le dossier FEDER le plus complet possible sur la plateforme E-SYNERGIE au cours de l'année 2024
- Je m'engage à inscrire ce projet au Budget 2025 et je m'engage à déposer le dossier FEDER complet sur la plateforme E-SYNERGIE au cours du premier semestre 2025 avant l'épuisement de l'enveloppe régionale dédiée au volet rural 2021-2027
- J'informe que ce projet ne pourra pas faire l'objet d'un dépôt FEDER complet sur la plateforme E-SYNERGIE au plus tard en 2025 avant l'épuisement de l'enveloppe régionale dédiée au volet rural 2021-2027

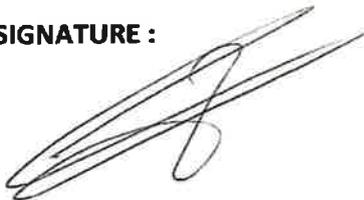
*Un dossier sera fait en 2025 mais pour une première phase inférieure à 200000€ donc à voir pour un dossier leader et non FEDER.*

NOM : VADOT

PRENOM : Anthony

DATE : 24/07/2024

SIGNATURE :



A renvoyer complété, daté et signé à  
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne  
4 Promenade des Cordeliers M.I.F.E. 71 500 LOUHANS  
Ou par courriel à [paysbresse@smbb71.fr](mailto:paysbresse@smbb71.fr)



**CONTRAT DE TERRITOIRE « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028**  
**AXE 5 Tourisme**  
**Pages 35 et 36 du TEA**  
**Dotation financière : 88 696 euros**  
**Possibilité de faire appel à la réserve de 266 086 euros : OUI**

**Bilan de la programmation 2022-2023 :**

- Pas de projet d'investissement identifié au regard des critères régionaux d'éligibilité
- Pas d'enveloppe régionale pour les dépenses de fonctionnement

**Informations FEDER « Tourisme durable, patrimoine et culture » :**

- Avec les frais d'acquisition du cinéma fermé depuis septembre 2023 et ceux des travaux envisagés pour sa ré-ouverture, LOUHANS-CHATEAURENAUD a ajourné les projets identifiés à cette fiche du FEDER volet rural (inéligibilité des salles de cinéma)
- Sous réserve de faire un point de situation des 24 projets locaux déjà identifiés, un 25<sup>ème</sup> et ultime projet a été inscrit dans la liste du Pays de la Bresse bourguignonne suite à l'accord de la Direction Europe de la Région (projet porté par un organisme privé donc inéligible au TEA).

**Projets prioritaires 2024-2025 lors de la préparation de la programmation 2022-2023 :**

- Aucun

**Autres informations en comité de suivi (ex comité de rédaction) du 24 avril 2024 :**

- Retour sur les échanges du 13 février 2024 avec les agents, dont PVD-C2R, des 4 Communautés de Communes (pas de projet identifié)
- Recherche de projets d'investissements éligibles (projets associatifs ? signalétique sur la Voie Verte ? etc.).

**Porteurs de projets auditionnés le 30 septembre 2024 pour une inscription à la future programmation 2024-2025 du TEA (sous réserve d'avis favorables du Conseil Régional) :**

- Régie Office de Tourisme du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne « Implantation d'une signalétique de services et d'activités touristiques le long de la voie verte la Bressane ».

# CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION - TEA

## FICHE PROJET/ACTION

Direction de l'Aménagement du Territoire – Règlement d'Intervention RI 30.17

5325AA TEA Volet Territorial 2022-2028 / 5327AA TEA Volet Métropolitain 2022-2028 / 4101AA - Santé BFC

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

IMPORTANT - AVERTISSEMENTS
<p>Pivot entre la DAT et les acteurs du territoire, la structure bénéficiaire du contrat <b>Territoire en action (TEA)</b> a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• de sélectionner les projets et actions qui concordent à sa stratégie territoriale traduite dans les pièces constitutives du contrat (convention et fiches thématiques), et qui ont vocation à être inscrit.e.s au contrat ;</li><li>• d'animer cette étape avec les porteurs de projets ou d'actions ;</li><li>• de rédiger, en lien avec le porteur, cette <b>FICHE PROJET/ACTION (Fiche PROACT)</b> pour chaque projet ou action sélectionné.e ;</li><li>• de transmettre cette fiche dûment renseignée à son référent territorial - Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), service développement territorial (SDT) :<ul style="list-style-type: none"><li>- au fil de l'eau, en amont des comités de programmation, pour le volet territorial,</li><li>- pour le 14 octobre 2022 au plus tard pour le volet métropolitain, considérant la dimension programmatique de ce volet.</li></ul></li></ul> <p>Le renseignement de cette fiche permet d'apprécier la recevabilité du projet ou de l'action proposé.e au titre du RI 30.17 TEA en vue de sa programmation au contrat, en accord avec toutes les parties engagées.</p> <p style="text-align: right;"><b>Cette fiche n'a pas valeur d'instruction.</b></p>

STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE TEA					
RAISON SOCIALE	SM de la Bresse Bourguignonne			DEPART.	71
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)	N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100024
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL					
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers		
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS-CHATEAURENAUD	CODE INSEE	07126
REFERENT.E TECHNIQUE					
NOM	RAVET		PRENOM	Sébastien	
FONCTION	Chef de Projet				
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 15 59	N° TELEPHONE MOBILE			
COURRIEL	paysbresse@smbb71.fr				

PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTION - MAITRE D'OUVRAGE					
RAISON SOCIALE	Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne Regie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne				
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte (SM)	N° SIREN	200023901	N° SIRET	20002390100040
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL					
N°	4	VOIE	promenade des cordeliers		
CODE POSTAL	71500	COMMUNE	LOUHANS	CODE INSEE	07126
CHEF.FE DE PROJET					
NOM	VINCENT-JANNIN		PRENOM	Mélodie	
FONCTION	Directrice de la régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne				
N° TELEPHONE LIGNE DIRECTE	03 85 75 05 02	N° TELEPHONE MOBILE			
COURRIEL	direction@bresse-bourguignonne.com				

PROJET <input checked="" type="checkbox"/> / ACTION <input type="checkbox"/>	N° FICHE	05	
LE PROJET EST-IL UN BATIMENT ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	UN AMENAGEMENT ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
NOM DU PROJET OU DE L'ACTION	Implantation d'une signalétique de services et d'activités touristiques le long de la voie		
AU TITRE DU VOLET TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/>	AU TITRE DE L'AXE	Axe proposé par le territoire contractant (précisez)
AU TITRE DU VOLET METROPOLITAIN	<input type="checkbox"/>	AU TITRE DE LA FONCTION	
OBJECTIFS OPERATIONNELS DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC LE VOLET ET L'AXE OU LA FONCTION CHOISIE			
Axe local "Développer et promouvoir un tourisme durable de qualité". Développer les aménagements et les services d'itinérance touristique.			

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET OU DE L'ACTION	
<b>CONTEXTE ET BESOINS</b> <p>Après la mise à jour du diagnostic touristique et la conduite d'une étude clientèle, l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne a validé en juin 2022, un nouveau positionnement touristique pour le territoire avec pour ambition de faire de la Bresse bourguignonne un territoire « pépite » d'inspirations, de découvertes, de plaisirs et d'émotions, idéal pour se ressourcer. Cinq axes de développement ont été définis dont l'axe 2 « Développer l'offre touristique dans une logique d'écotourisme et de slow tourisme ». Une des principales actions identifiées porte sur la qualification des itinéraires de mobilité douce existants et notamment la voie verte « La Bressane ». En effet, le territoire est traversé par cette voie verte qui relie Chalon-sur-Saône à</p>	
<b>PRESENTATION DU PROJET OU DE L'ACTION</b> <p>Le projet porté par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne via sa régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » vise à implanter le long de la voie verte « La Bressane » une signalétique de services et d'activités touristiques. Ainsi, des panneaux RIS (Relais Informations Services) seront implantés sur des endroits stratégiques de l'itinéraire : parkings, aires de pique-nique sur la voie verte. Seraient notamment indiqués : une présentation et un rappel du tracé complet de l'itinéraire, un plan de la ville ou du village le plus proche avec les services et commerces de proximité proposés et les points d'intérêt, les numéros d'urgence..., etc... Ceux-ci seront complétés par les panneaux d'information locale (lames) situés à certaines intersections (</p>	
<b>POUR UN PROJET DE BATIMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION</b>	<b>CATEGORIE</b>
<b>POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT, JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES ET DE LA LOCALISATION</b> <p>La signalétique de services et d'activités touristiques et notamment les panneaux RIS (Relais Informations Services) seront implantés sur des endroits stratégiques de l'itinéraire, pour la plupart déjà aménagés : parkings, aires de pique nique sur la voie verte. Les structures des panneaux RIS seront en bois, pour une meilleure intégration dans le paysage, naturellement classe 3 sans traitement chimique.</p>	

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DES ECO-CONDITIONALITES			DATE DE RECEPTION PREVUE	
			PHASE DU PROJET <sup>2</sup>	DATE DE VALIDATION <sup>3</sup>
			ESQ	17/09/2024
NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REQUIS	RE 2020	BEPOS EFFINERGIE	BBC EFFINERGIE	<input checked="" type="checkbox"/>
LES ECOCONDITIONS SOBRIETE FONCIERE (SOFO) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?			OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
LES ECOCONDITIONS EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (EEB) DU RI 30.17 SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?			OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS EEB ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?			ESQ	
LES ECOCONDITIONS DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (AMEX) DU RI 30.17 EST-ELLE PRISE COMPTE ?			OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
A QUELLE PHASE DU PROJET LES ECOCONDITIONS AMEX ONT-ELLES ETE COMMUNIQUEES A LA MAITRISE D'ŒUVRE (MOE) ?			ESQ	
LE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES (AEMD) DU RI 30.17 A-T-IL ETE COMPLETE ?			OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DE L'ACTION	TYPE	DATE DE RECRUTEMENT PREVUE <sup>4</sup>

<sup>2</sup> Indiquez la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage lors de la rédaction de la fiche | DIAG = Diagnostic de l'existant ou Faisabilité ; REC = Recrutement de la MOE ; ESQ = Esquisse ; APS = Avant-Projet Sommaire ; APD = Avant-Projet Définitif ; PRO = Etudes du Projet ; DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

<sup>3</sup> Indiquez la date de validation de la phase validée du projet par le Maître d'Ouvrage

<sup>4</sup> Indiquez la date de recrutement prévue du prestataire

CONCERTATION CITOYENNE	
L'AVIS DES USAGERS ET DES CITOYENS A-T-IL ETE SOLLICITE ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
SI OUI COMMENT, SI NON POURQUOI ?	
<p>Suite à plusieurs retours d'usagers de cet itinéraire, l'Office de Tourisme a pu identifier un manque d'informations depuis la voie verte, sur les services et commerces de proximité utiles aux cyclotouristes (boulangerie, épicerie, supermarché, pharmacie, aire de pique-nique, toilettes, point d'eau...) mais également les services touristiques proches de la voie verte (hébergements, restauration, café/bar, point d'intérêt patrimonial...).</p>	

FINANCEMENT DU PROJET OU DE L'ACTION					
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT POUR LES PROJETS / TTC POUR LES ACTIONS				HT	TTC
DEPENSES ESTIMATIVES		RECETTES PREVISIONNELLES			
POSTES DE DEPENSES	MONTANT	POSTES DE RECETTES	MONTANT	TAUX	
Conception graphique des panneaux	5.800	EUROPE (précisez le fonds)	0	0,00	
RIS et mâts directionnels	8.800	ETAT (précisez le fonds)	0	0,00	
Livraison et pose	4.900	REGION RI 30.17 TEA	9.750	50,00	
(précisez)	0	DEPARTEMENT AAP 2025	5.850	30,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	(précisez)	0	0,00	
(précisez)	0	AUTOFINANCEMENT	3.900	20,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>19.500</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>19.500</b>	<b>100,00</b>	

AVIS DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE DU CONTRAT TEA			
FAVORABLE	<input checked="" type="checkbox"/>	DEFAVORABLE	<input type="checkbox"/>
			DATE DE L'AVIS
			30/09/2024
MOTIVATIONS			
<p>UNANIMITE DES ELUS PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 2024 SUITE A LA PRESENTATION PAR LES REPRESENTANTS DE LA REGIE OFFICE DE TOURISME DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE. LE MONTANT REGION RI 30.17 TEA NE SERA CONNU QU A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION REGIONALE DU DOSSIER DEPOSE SUR LA PATEFORME AIR.</p>			

AVIS DE L'INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE DU TERRITOIRE <sup>5</sup>			
FAVORABLE	<input checked="" type="checkbox"/>	DEFAVORABLE	<input type="checkbox"/>
			DATE DE L'AVIS
			30/09/2024
MOTIVATIONS			
<p>UNANIMITE DES MEMBRES PRIVES PRESENTS LE 30 SEPTEMBRE 2024 SUITE A LA PRESENTATION PAR LES REPRESENTANTS DE LA REGIE OFFICE DE TOURISME DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE.</p>			

Effacer le formulaire    Effacer partiellement

Vos données personnelles sont traitées par la Région Bourgogne Franche-Comté pour la conduite de ses politiques publiques. Ces données seront conservées pendant une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de l'organisation que vous représentez ou dans le respect des obligations prévues par le code du patrimoine s'agissant des archives publiques (art. L. 211-1 et suivants). Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne Franche-Comté, Direction de l'Aménagement du Territoire, 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANÇON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpp@bourgognefranche-comte.fr).

<sup>5</sup> Exemples : Conseil de développement, Conseil de quartier, Conseil citoyen, Conseil de la jeunesse, toutes autres instances citoyennes.